

Entre local et global

Pluralité d'acteurs,
complexité d'intervention
dans la gestion des ressources
et le développement rural

Ali Abaab
socio-économiste

Henri Guillaume
anthropologue

Tout un ensemble de travaux pluridisciplinaires, à l'image de ceux présentés dans cet ouvrage, met désormais à jour les combinaisons complexes de facteurs et contraintes d'ordre tant environnemental que socioculturel, technique et économique, qui sous-tendent les formes diversifiées d'intervention des sociétés rurales sur leurs milieux. Il apparaît, de même, que l'évolution des relations entre ces sociétés et leurs environnements ne saurait être étudiée de manière univoque et linéaire, car ces dynamiques croisées sont fondamentalement marquées par la variabilité, l'incertitude et une forte marge d'imprédictibilité¹.

L'objectif de cette contribution de cadrage est de souligner, à partir de quelques processus clés, comment les phénomènes relatifs aux relations entre les modes d'exploitation des ressources, les dynamiques environnementales et les stratégies des populations rurales s'inscrivent aujourd'hui dans des champs d'interactions élargis, qui deviennent prédominants. Les populations et les espaces locaux sont en effet intégrés dans des ensembles socio-économiques et géopolitiques de plus en plus larges et englobants : régionaux, nationaux, internationaux et transnationaux. Ces différents niveaux sont de plus en plus interconnectés, obligeant à des analyses croisées et multiscalaires des activités humaines et des processus de prise de décision, de leurs déterminants et de leurs conséquences. Ces nouvelles configurations marquent certainement une rupture par rapport aux modes précédents d'ouverture du monde rural : son interdépendance avec l'extérieur avait jusqu'à présent pour cadre principal les relations avec le monde urbain, relations qui conduisent d'ailleurs aujourd'hui à un dépassement des clivages anciens et à une perméabilité réciproque.

Introduction

¹ Comme le mettent en exergue les auteurs de l'article « Le renouvellement des théories population-environnement » présenté au début de cet ouvrage (cf. p. 17).

Les nouvelles configurations impliquent désormais un spectre élargi de niveaux d'intervention et d'acteurs : communautés rurales, *lobbies* et corporations, décideurs nationaux, relais étatiques et collectivités territoriales, firmes privées nationales et multinationales, organismes internationaux, ONG, instances politiques et économiques supranationales, etc. Cette multiplicité est porteuse d'une pluralité d'intérêts et de logiques, de représentations et systèmes de valeur, de normes, de contraintes (d'ordre économique, politique, éthique, juridique, etc.) et de stratégies. Elle complexifie ainsi le champ des interactions entre les dynamiques environnementales, les transformations des modes d'exploitation des ressources naturelles et les mutations des sociétés rurales.

Nous rappellerons tout d'abord les grandes tendances qui caractérisent aujourd'hui les transformations des espaces ruraux et les nouvelles formes prises par la ruralité. Puis sur la base de ce cadre d'évolution, nous traiterons trois thèmes qui nous paraissent, parmi d'autres bien entendu, particulièrement révélateurs d'interrogations et d'enjeux pour la mise en œuvre de modes de gestion conciliant durabilité environnementale et développement socio-économique des populations rurales.

Le premier thème concernera les processus concomitants et ambivalents de mondialisation/localisation. Actuellement objets de nombreux travaux et débats, ces processus sont essentiels pour identifier le champ dans lequel s'inscrivent désormais les dynamiques et systèmes d'interactions qui nous intéressent ici. L'examen portera, d'une part, sur des phénomènes de recompositions des pouvoirs et de nouvelles territorialisations, aux effets décisifs pour l'allocation des ressources et le devenir des populations rurales, et d'autre part, sur la globalisation des questions environnementales et l'état des actions internationales entreprises pour un « développement durable ».

À l'aune des mouvements de mondialisation, de transformation des pouvoirs étatiques et des modes d'exercice de l'action publique (désengagement de l'État, décentralisation, etc.), le second thème mettra l'accent sur la montée en puissance du niveau local, ou « méso-économique », comme espace pertinent d'ancrage des politiques de développement rural et des stratégies visant à une gestion concertée des ressources naturelles.

Le dernier thème, enfin, sera focalisé sur la situation de régions rurales marginalisées et défavorisées, comme révélateur des incertitudes et menaces qui pèsent sur le futur de maintes populations rurales de pays du Sud. Ces régions, écologiquement et économiquement fragiles ou fragilisées, cristallisent en effet certains impacts négatifs de la globalisation

et éclairent sur le renouvellement des actions à conduire pour assurer localement une viabilité des ressources naturelles et la satisfaction des besoins humains.

Ces thèmes sont traversés par des questions récurrentes qui nous semblent relier aujourd'hui, du plus global au plus local, certains enjeux essentiels touchant au devenir des relations entre les hommes et la nature, et par là même aux relations des hommes entre eux. Quels sont les effets et risques induits par l'instauration de modes d'appropriation et d'exploitation des ressources de plus en plus déterminés par l'interdépendance des lieux et des acteurs, la marchandisation et la compétitivité ? Comment gérer la pluralité d'acteurs (de forces différenciées), d'usages et d'intérêts souvent contradictoires sur une même ressource ou un même espace ? Quelles sont les voies possibles pour promouvoir de nouveaux concepts de développement et de nouvelles « manières d'administrer » susceptibles de mieux répondre à des impératifs d'équité entre acteurs et de durabilité des écosystèmes ? Telles sont les questions que nous aborderons ici, alors que les référents et les dispositifs institutionnels qui ont longtemps régi l'usage des ressources sont remis en cause, et que les notions d'intérêt général, d'équité, de concertation et de diversité deviennent de plus en plus prégnantes.

La complexité des interactions nature-société, la recomposition des milieux ruraux et les nouvelles connexions entre local et global, mais aussi les échecs ou les bilans mitigés de nombreux projets de développement socio-économique ou de protection de la nature, sont autant de facteurs qui appelleront également à s'interroger sur des infléchissements souhaitables des problématiques scientifiques et sur des types de relations à promouvoir entre chercheurs, populations et décideurs publics².

² À l'instar de certaines contributions présentées dans cette dernière partie : Abaab et Genin (cf. p. 341) ; Campagne (cf. p. 359).

Longtemps perçu uniquement à travers le prisme de l'activité agricole, le monde rural est de plus en plus considéré comme un espace de pluriactivité où la production agricole garde certes une place importante mais où de nouvelles activités à caractère économique ou social prennent de l'ampleur. Cette mutation, qui est le résultat d'un long processus d'intégration des espaces et des sociétés rurales à des systèmes économiques modernes et plus ouverts, a conduit à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques de développement rural renouvelées.

Les recompositions de la ruralité

Dans les pays du Nord

³ Entre 1851 et 1911, le taux de population urbaine est passé de 25,5 % à 44,2 % en France, de 36,1 % à 60 % en Allemagne et de 48 % à 73 % en Angleterre.

⁴ Entre 1876 et 1920, plus de 15 millions de personnes ont quitté l'Italie pour s'installer principalement outre-Atlantique.

Dans les pays industrialisés d'Europe, ce processus, qui découle de l'essor économique engendré par la révolution industrielle, a démarré dès la fin du XVIII^e siècle notamment en Angleterre. Avec l'accroissement de l'urbanisation³ et la croissance industrielle au début du XX^e siècle, un vaste mouvement d'exode rural va commencer à vider les campagnes européennes des paysans sans terres et des ouvriers agricoles qui sont attirés par la grande industrie de l'époque. Ce mouvement, qui a connu un certain ralentissement pendant la récession des années 1930 et la Seconde Guerre mondiale, sera accentué pendant les années 1950-1960 qui ont été marquées à la fois par la reconstruction du tissu industriel et par la modernisation de l'agriculture européenne. Parallèlement à ce mouvement d'exode rural, l'Europe, notamment méditerranéenne⁴, va alimenter un grand courant migratoire vers le Nouveau Monde dont l'abondance des ressources naturelles attire les ruraux du vieux continent. Ce courant migratoire va s'élargir progressivement en direction de nombreux pays comme l'Argentine, le Chili, le Brésil, l'Australie, la Nouvelle-Zélande et l'Afrique du Sud. Ainsi, entre 1961 et 1970, quelque 3,7 millions d'Européens ont quitté leurs pays pour s'installer dans des pays d'outre-mer ; 35 % d'entre eux sont originaires de quatre pays méditerranéens : Italie, Grèce, Portugal et Espagne (ABAAB *et al.*, 2000).

La conséquence de ce double mouvement de départ et d'émigration consiste en un vaste mouvement d'exode agricole, une restructuration profonde de l'activité agricole et une baisse du potentiel démographique de l'espace rural dont les ressources naturelles vont connaître progressivement des processus de dégradation par manque de valorisation et d'entretien.

Face à cette nouvelle problématique du monde rural, des politiques publiques sont initiées au niveau national ou/et supranational (communautaire) afin de remédier aux conséquences désastreuses des anciennes politiques de concentration urbaine et industrielle et de productivisme agricole. Ces nouvelles politiques, qui sont rendues possibles par des transferts financiers consistants en faveur du monde rural, visent un renouveau de celui-ci à travers notamment une diversification des activités économiques, pour retenir les jeunes ruraux, et une valorisation des patrimoines locaux. Il s'agit en fait de politiques qui traduisent une prise de conscience, de la part des pouvoirs publics et des citoyens, de la nécessité d'une nouvelle approche de la problématique du développement rural. Ces réorientations doivent permettre, d'une part, la gestion et la sauvegarde des ressources naturelles et, d'autre part, la création d'un cadre de vie et de loisir utile pour l'ensemble des usagers de l'espace

rural, y compris les urbains. Cette nouvelle approche conduit à la mise en place de programmes de développement rural basés sur une démarche territoriale donnant lieu à une forte participation des institutions locales et à une diversification des fonctions de l'espace rural. Le programme européen Leader⁵, évoqué dans cet ouvrage par P. Campagne et sur lequel nous reviendrons, s'inscrit dans cette logique.

⁵ « Liaison entre actions de développement de l'économie rurale ».

Le processus d'intégration de l'espace rural à la modernité y est beaucoup plus récent dans la mesure où il a été généralement moins favorisé en termes de développement économique et social. En fait, les pays du Sud, qui ont souvent hérité de situations difficiles au moment des indépendances, ont été contraints d'établir des priorités en matière de développement économique et social dont les considérations ont rarement été en faveur du développement du monde rural. Autrement dit, les États nationaux, qui ont pris le relais des puissances coloniales, ont souvent continué à prélever des surplus économiques à partir du secteur agricole pour financer l'effort d'accumulation dans les zones urbaines et industrielles. Parallèlement à ceci, un mouvement d'exode rural et d'émigration internationale a aussi été enregistré pendant les premières décennies d'indépendance.

Deux périodes migratoires peuvent être distinguées : celle de 1945 à 1960 qui correspond à un mouvement migratoire conjoncturel lié à l'évolution du marché du travail dans les pays d'accueil dont les économies sont en cours de reconstruction à la suite d'un conflit qui a détruit l'essentiel de leur tissu économique. Celle de 1960 à 1974 qui se caractérise par un mouvement migratoire structurel engendré par un marché de l'emploi très attractif d'une Europe en plein essor économique (« les trente glorieuses »). Pendant cette seconde période, les pays du Sud ont passé des conventions avec les pays du Nord pour organiser les flux migratoires d'une main-d'œuvre ouvrière, dont une partie va bénéficier d'une formation professionnelle élémentaire dans des centres souvent équipés par des pays du Nord. Pendant ce temps, à l'exception de quelques pays du Sud qui ont initié des politiques précoces de développement en sa faveur, le monde rural a continué à souffrir d'un retard manifeste, notamment en ce qui concerne les équipements sociaux.

La mise en place des nouvelles politiques économiques, dans le cadre de l'ajustement structurel, et le blocage de l'émigration internationale en direction des pays développés, en raison de la récession, vont entraîner dès le début des années quatre-vingt la crise du modèle de développement adopté par les pays du Sud. Les effets négatifs de cette crise vont

Dans les pays du Sud

affecter directement les campagnes, dont les populations continuent à représenter un poids relativement important, en raison notamment d'une démographie galopante.

Face à cette situation difficile des zones rurales, de nombreux pays du Sud ont initié des stratégies de développement rural (souvent appuyées par des bailleurs de fonds étrangers) pour combler le retard de ces zones sur le plan des équipements sociaux et pour diversifier leurs sources de revenus notamment à travers la création d'activités autres qu'agricoles. Ces stratégies, qui sont déterminées par des choix macro-économiques, font référence aux approches participatives en matière de développement. Le financement et la mise en œuvre de ces programmes de développement rural sont souvent conditionnés (de la part des bailleurs de fonds internationaux) par la participation des populations rurales et de leurs institutions locales, y compris sur le plan financier. Le succès de ces stratégies suppose, d'une part, une croissance économique durable, indispensable pour garantir les transferts financiers de la part de l'État et pour accroître les opportunités d'emploi et de sources de revenus en dehors du secteur agricole, et, d'autre part, une participation effective et citoyenne des populations dans l'organisation de leurs territoires et la gestion des ressources.

Mondialisation, recompositions des pouvoirs et gestion des ressources naturelles

La mondialisation, qui constitue une tendance lourde, se traduit par une dynamique de globalisation touchant toutes les dimensions de la vie humaine. Aucune sphère n'y échappe : le politique, l'environnemental, le social ou encore le culturel sont atteints dans leurs champs respectifs ainsi que dans leurs interactions. Mais c'est l'économie qui est au cœur de ces mouvements, dans ses formes nouvelles d'intégration des processus de production, de libéralisation des échanges, d'accélération des flux financiers et de généralisation des mécanismes de marché comme régulateurs centraux. Dans ce cadre, les agricultures du monde entier (et leurs espaces ruraux) sont désormais concernées et leurs devenir respectifs sont déterminés par la loi de la compétitivité et leurs productivités différentielles.

Recompositions des pouvoirs et dualités régionales

Un des paramètres majeurs de la mondialisation qui nous intéresse ici est l'érosion des pouvoirs de l'État-nation et de son assise territoriale. Des analyses, qui veulent se démarquer de conceptions normatives et réductrices de l'État, soulignent la complexité des transformations à

l'œuvre, les interprétant plutôt en termes de recompositions du pouvoir étatique par le biais de modifications des relations entre économique et politique, de mouvements de « privatisation de l'État » (Hibou, 1999). La puissance étatique ne doit pas être effectivement trop rapidement « jetée dans les poubelles de l'histoire »⁶. On observe néanmoins un peu partout, selon des rythmes et des modalités spécifiques (en fonction de son ancienneté, de son système centralisé ou fédéral, etc.), l'affaiblissement de l'État dans son essence souveraine, unitaire et régaliennne. Or cette évolution a des conséquences fondamentales dans le champ de la gestion des ressources naturelles et du développement du monde rural.

La perte de souveraineté et de légitimité de l'État s'opère, en schématisant, à travers un double mouvement. Elle se produit par « le haut », sous l'effet des processus d'intégration régionale conditionnés par des impératifs économiques et des recompositions de l'ordre géopolitique international. Ces nouvelles régionalisations passent par la mise en place de vastes regroupements économiques visant à constituer des ensembles compétitifs et puissants. C'est l'extension de « marchés communs », d'« unions économiques », de « zones de libre-échange » à l'image de l'Union européenne, du Mercosur en Amérique latine, de l'Aléna en Amérique du Nord, de l'Asean en Asie du Sud-Est, ou encore des accords de partenariat euro-méditerranéen destinés à instaurer une zone de libre-échange à l'horizon 2010.

Le mouvement d'affaiblissement de l'État s'opère également par « le bas », c'est-à-dire dans son ordre interne. L'instauration, à partir des années 1980, des politiques d'ajustement structurel au Sud et du modèle néo-libéral au Nord, a conduit, dans un contexte mondial caractérisé par une récession économique prolongée, à un désengagement de l'État et à une redistribution des pouvoirs par le biais de la décentralisation et de transferts au privé.

Ce processus d'érosion, au niveau supra et infra-national, de l'État omnipotent et omniscient se traduit, en ce qui concerne le monde rural, par une série d'évolutions dont on retiendra ici trois aspects :

- l'inscription croissante d'une partie des choix publics dans un cadre transnational, en particulier au niveau des pôles d'intégration régionale. En Europe, le devenir des populations rurales et la gestion de ressources naturelles, comme l'eau, se dessinent largement dans le cadre de la Politique communautaire ;
- des recompositions et nouvelles dynamiques territoriales pouvant transgresser les frontières étatiques ou émerger en leur sein. Il s'agit, dans le premier cas, de nouveaux espaces économiques fédérant des

⁶ Après deux décennies de remise en cause radicale de l'action publique (et ses conséquences désastreuses sur le plan social dans de nombreux pays, y compris dans les pays développés), il semble d'ailleurs que l'on assiste actuellement à une certaine réhabilitation, par les institutions financières internationales, du rôle de l'État, sous condition d'une administration publique renouvelée.

zones appartenant à plusieurs pays et se constituant souvent sur des régions transfrontalières ; ce sont les nouveaux « systèmes productifs localisés », comme par exemple sur la frontière du Mexique et des États-Unis (complexe des *maquiladoras* sous-traitantes). Dans le second cas, il s'agit de nouvelles différenciations, voire fragmentations spatiales du territoire national à la faveur d'un effritement de l'emprise de l'État sur son espace. C'est dans ce contexte de retrait étatique que s'opèrent les localisations inhérentes au processus de mondialisation économique et financière. Les critères de mise en synergie d'opérateurs économiques, d'efficacité et de compétitivité pèsent largement sur les constructions de ces nouvelles territorialisations (sans négliger pour autant les dimensions socio-culturelles, identitaires, qui peuvent conditionner ces processus).

La mondialisation s'internalise ainsi à travers des ancrages territoriaux. Ceux-ci sont opérés en fonction principalement des atouts de tel ou tel territoire (richesses naturelles et qualité des milieux, main-d'œuvre, infrastructures, tissu d'entreprises, marchés, etc.) pour s'insérer dans le système mondial de production et d'échange et pour s'interconnecter, à la faveur de nouvelles technologies, dans des réseaux associant des espaces économiques d'horizons éloignés. Il faut noter cependant que pour l'espace agricole et rural, ces phénomènes de localisation, qui correspondent en général aux positionnements stratégiques des grandes firmes agro-industrielles, peuvent également générer des processus d'innovation rurale ; portant sur la valorisation des ressources locales, ces processus peuvent permettre à des espaces ruraux d'accéder à des marchés internationaux porteurs ;

– le reflux de l'État des actions de développement dans lesquelles il était massivement présent, de la conception à la réalisation, tant par ses structures que par les moyens financiers et d'encadrement mis en œuvre. C'est le recul de l'État-providence et dans nombre de pays du Sud des politiques publiques dirigistes et volontaristes pour l'aménagement et l'intégration des espaces ruraux dans des processus de « modernisation », aux résultats d'ailleurs mitigés. Comme le résume O. DOLLFUS (2001), « partout – ou presque – l'État est moins promoteur, moins redistributeur, moins protecteur, moins producteur et est donc moins capable d'organiser le lien social ».

Au sein d'un territoire national, les régions se trouvent ainsi de plus en plus exposées et confrontées à des situations de compétitivité, de concurrence économique nationale et internationale, alors même que la fonction régulatrice et intégratrice de l'État est remise en question. Le risque est alors grand de voir s'amplifier des clivages et déséquilibres

régionaux, émerger ou s'aggraver des situations duales entre des régions rurales en mesure de tirer parti des nouvelles données économiques et d'autres condamnées à rester à la traîne⁷. Ce mouvement de marginalisation et de précarisation de populations paysannes atteint d'abord les « espaces difficiles », mais menace aussi de gagner des « espaces intermédiaires » où une agriculture relativement performante peut encore exister sous réserve d'appuis, via notamment la promotion d'activités non agricoles (CAMPAGNE, 1997).

⁷ Abaab et Genin, par exemple, soulignent dans cette dernière partie de l'ouvrage (p. 341) comment au Maghreb, en dépit du maintien de politiques publiques de développement rural, notamment en Tunisie, la libéralisation économique et l'amorce d'un désengagement de l'État risquent d'affaiblir encore les régions steppiques d'agropastoralisme face à des zones d'agriculture intensive, performante, et face aux espaces littoraux. Sur la situation de ces régions, on pourra également consulter BENSOUJAH et BÉDRAM (2001).

L'un des enjeux majeurs est donc aujourd'hui de concevoir et mettre en place des dispositifs susceptibles d'assurer, à travers des politiques de développement appropriées, ce qui relevait jusqu'alors essentiellement de la responsabilité de l'État souverain : garantir le lien social, d'une part, et le lien territorial, d'autre part.

Les modes d'affectation et de transfert des ressources naturelles, leurs conditions d'accès et d'usage pour de multiples acteurs et secteurs d'activités sont bien évidemment au cœur des problèmes induits par le développement de processus de gestion « subsidiaire ». Ces processus opèrent tant au niveau supranational qu'infranational : instances multilatérales – du type OMC, OCDE, conventions environnementales sous l'égide des Nations unies –, collectivités locales, transferts de charges au privé, etc.⁸ En ce qui concerne l'ouverture au privé, par exemple, force est de constater qu'il n'y a guère de corrélation entre une « privatisation du public » et une « socialisation du privé ».

La gestion de l'eau est à cet égard révélatrice. Si l'instauration de mécanismes de marché et la maîtrise de la demande sont des principes maintenant communément acceptés pour l'économie de la ressource, la privatisation des services de gestion en remplacement de systèmes contrôlés par l'État, tant dans les pays en développement qu'industrialisés, n'est pas sans poser de problèmes. Car, en particulier, à l'efficacité doit être associée l'équité distributive pour tous les usagers, ce qui peut nécessiter des encadrements publics ou associatifs, des systèmes de subventions ou encore des mécanismes de péréquation et de transfert. Au niveau de nombreux espaces nationaux (comme en Tunisie ou en Espagne, pays précisément évoqués dans certaines contributions), la maîtrise par la puissance publique de schémas prospectifs d'exploitation des eaux et d'instruments d'arbitrage pour leur allocation paraît capitale si l'on veut éviter que des zones souffrant de déficits structurels de ressources hydriques se trouvent gravement menacées. Exigence de planification hydrologique et politique territoriale sont ici étroitement imbriquées

Gestion « subsidiaire », lien social et allocation des ressources

⁸ On pourrait également évoquer, en termes d'influence sur les opinions publiques et les prises de décision, le rôle croissant d'ONG et d'associations internationales, nées de la mondialisation, intervenant dans le champ de l'environnement.

dans des formes d'intervention publique qui relèveraient du ressort d'un État « tisserand » ou « architecte » et non plus régalien et monopolistique.

Ce renouvellement du rôle de l'État, arbitre et régulateur, à travers des formes de gestion subsidiaire, n'est pas sans écueils. Comme le met en exergue C. MILLON-DELSOL (1993), « l'idée de subsidiarité pourrait donc servir de référence afin que le désengagement de l'État ne laisse pas le champ libre à un chaos, mais à une nouvelle distribution des rôles [...] Or nous nous trouvons aujourd'hui devant un risque majeur : celui de voir l'État abandonner ses tâches au lieu de les redéfinir [...] L'idée de subsidiarité suppose une redéfinition des rapports entre l'État et les citoyens, non pas dans le domaine institutionnel, mais dans le domaine de l'action à accomplir en vue de l'intérêt général »⁹.

⁹ Cité par BABIN et al, 1999.

Mondialisation, développement durable et gouvernance

Dans le contexte de la mondialisation, le défi consiste aujourd'hui à gérer et concilier deux types de contradictions : d'une part, l'amplification des inégalités entre groupes sociaux et entités spatiales (continents, pays, régions, zones) alors que nous assistons à un accroissement continu des richesses au niveau planétaire et, d'autre part, la prééminence de l'ultra-libéralisation des marchés alors que la disponibilité et la viabilité actuelle et future des ressources naturelles sont remises en question. Ces contradictions renvoient au concept de développement durable qui mobilise, surtout depuis une décennie, de multiples organisations internationales et de larges composantes de la société civile mondiale.

La notion de développement durable (ou « soutenable »), qui se consolide sur la scène internationale, vise précisément à répondre à des enjeux majeurs et constitue actuellement un cadre de réflexion et de référence essentiel pour les analyses et controverses portant sur les dynamiques croisées des sociétés humaines et de leurs environnements. Forcée sur la base de courants de pensée qui se sont instaurés dès le début des années 1970 (1^{re} conférence des Nations unies sur l'environnement en 1972 ; stratégies d'« écodéveloppement », SACHS, 1980), la notion de développement durable fait l'objet de conceptions théoriques variables – durabilité « faible »/« forte » – et d'un « halo d'incertitude » associé par exemple au principe de précaution ou aux évaluations et outils économiques appliqués à l'environnement (GODARD, 1994 ; FAUCHEUX et NOËL, 1995).

Consacrée par le rapport Brundtland *Notre avenir à tous* (1988), puis par la conférence de l'ONU sur l'environnement et le développement (Rio, 1992),

cette notion, malgré le flou qu'elle comporte et les usages opportunistes ou détournés qui peuvent en être faits, marque une ouverture fondamentale en couplant les problématiques du développement et de l'environnement, longtemps construites indépendamment¹⁰. C'est une autre approche du développement qui est posée en affirmant la nécessité, d'une part, de concilier simultanément des objectifs économiques, écologiques et sociaux et, d'autre part, d'apporter des réponses globales à des problèmes devenus planétaires (risques majeurs de dégradation des ressources naturelles, aggravation des inégalités économiques et de la pauvreté). S'inscrivant dans une démarche systémique et prospective, car basée sur la responsabilité des acteurs contemporains vis-à-vis des générations futures, la notion fédératrice de développement durable induit la recherche de conciliation entre intérêts individuels (répondant souvent à des objectifs de court terme) et intérêts collectifs (plutôt fondés par une problématique de long terme). Elle intègre un principe de base que l'on retrouve sous-jacent aux questions abordées ici, celui de l'équité :

- équité sociale, intra et inter-générationnelle, entre les différents usagers de ressources naturelles ;
- équité spatiale, territoriale, entre les différentes régions plus ou moins favorisées du point de vue agroclimatique et de la disponibilité en ressources ;
- équité internationale, dans le contexte notamment des relations et clivages Nord-Sud ;
- équité dans la représentation de multiples acteurs au sein de processus de prises de décisions publiques concernant des choix par essence collectifs, du moins en théorie.

La problématique du développement durable peut constituer un puissant levier de changements des mentalités et des comportements individuels et collectifs. Dans les déstructurations/recompositions générées par la mondialisation, elle pose tout particulièrement la question de l'établissement de nouveaux modes de « gouvernance », au niveau international et local, susceptibles d'assurer les nécessaires médiations pour préserver ou promouvoir non des équilibres, qui ne peuvent être qu'instantanés, mais plutôt « une coviabilité des écosystèmes et des modes de vie dont ils sont les supports » (WEBER et BABIN, 1996). Cette ambition d'un nouvel ordre à construire passe certainement aussi, de manière fondamentale, par des révisions des modèles dominants de croissance, de production et de consommation.

Sur le plan politique, le sommet de la Terre de Rio a effectivement constitué un moment fort dans la prise de conscience internationale de

¹⁰ P. Campagne, dans sa contribution (cf. p. 359), montre notamment comment ont évolué, dans les pays méditerranéens depuis les années 1950, les relations entre développement agricole et gestion de l'environnement ; l'intégration des deux composantes ne s'opérant progressivement qu'à partir des années 1985 avec l'émergence des processus et des politiques de développement rural qui incorporent les questions de durabilité écologique et de durabilité socio-économique. Dans l'Union européenne, la réforme de la Politique agricole commune en 1999 marque à cet égard une nouvelle étape.

l'aggravation des problèmes environnementaux à l'échelle planétaire. Cette prise de conscience a conduit les décideurs au plus haut niveau à adopter un programme mondial pour le développement durable, appelé également Agenda 21, ayant à la fois une dimension environnementale et une dimension de développement économique et social. Parallèlement à ce programme, la conférence de Rio avait adopté des conventions relatives à des questions environnementales, dont celles sur les changements climatiques et la diversité biologique. Il était convenu que la mise en œuvre de ce programme devait relever de la responsabilité des États, en charge d'élaborer des politiques publiques et des stratégies opérationnelles pour la conservation de l'environnement et de ses ressources. Par ailleurs, il était également reconnu que la réalisation des objectifs poursuivis nécessiterait des ressources budgétaires conséquentes et que les pays en développement devraient bénéficier d'une assistance financière et technique de la part des pays riches.

Or, une dizaine d'années après ce sommet et l'engagement solennel de la communauté internationale en faveur d'un développement soutenable, force est de constater que l'état de l'environnement ne s'est pas beaucoup amélioré et que les processus de dégradation dénoncés n'ont guère été enrayés : progression des émissions de gaz à effets de serre qui menacent la planète d'un réchauffement avec des conséquences incalculables, perte de biodiversité, surexploitation et dégradation des ressources en eau douce, perte des sols arables, etc. Pour l'instant, les normes environnementales continuent à s'incliner devant les principes du libre-échange et les impératifs de la compétitivité économique internationale (BESSAOU, 1998).

Parallèlement à cette accélération des processus de dégradation de l'environnement, la situation économique de nombreux pays en développement, y compris dans le groupe des pays dits émergents, a connu une dégradation accentuée, parfois marquée par des crises financières graves conduisant à des banqueroutes¹¹.

¹¹ La faillite économique sans précédent d'un pays aussi riche que l'Argentine n'est que la dernière en date.

La conséquence de cette dégradation de la situation économique consiste en la persistance de la pauvreté qui représente la principale cause de la dégradation de l'environnement, notamment dans les zones rurales où les populations les plus démunies sont contraintes d'exploiter des ressources fragiles dans une lutte désespérée pour la survie. Plus d'un milliard d'hommes vivent en-dessous du seuil de pauvreté absolue et n'ont pas accès à l'eau potable. D'un autre côté, un sixième de la population mondiale reçoit 78 % des revenus mondiaux et contribue à 80 % de la pollution de la planète¹². Sur le plan agricole, la marginalisation d'une

¹² Plus grave encore, selon le modèle développé par le Gatt pour estimer l'augmentation du revenu mondial en 2005, 13 % de la population mondiale (24 pays les plus développés) se partageraient entre 71 % et 95 % de l'augmentation estimative du revenu mondial (DAMIAN *et al.*, 1997).

grande partie des agricultures des pays en développement se renforce. Ainsi, « le siècle s'achève dans le scandale du mal développement » (SACHS, 1998).

Les lentes et conflictuelles mises en œuvre des négociations et conventions internationales (sur la biodiversité, la biosécurité, la désertification, la ratification du protocole de Kyoto sur le changement climatique et la réduction des gaz à effets de serre, etc.) montrent bien les difficultés à s'accorder sur des choix de développement durable et des rééquilibres Nord-Sud (MARTIN, 2002 ; WEBER, 2002). Ainsi, par exemple, la mise en œuvre de la convention de lutte contre la désertification, dépourvue d'enjeux économiques majeurs et traitant de sujets d'environnement intéressant d'abord les pays pauvres, mobilise difficilement la communauté internationale. De ce fait, l'engagement des pays développés se limite pour l'instant au financement de quelques projets d'expérimentation de l'approche participative et d'appui institutionnel, comme le souligne le rapport du groupe africain sur la mise en œuvre de l'Agenda 21. Si l'établissement des programmes d'action nationaux est le signe d'avancées réelles, la question du financement de la lutte contre la désertification ne s'en pose pas moins actuellement avec de plus en plus d'acuité (CORNET, 2002).

Les conférences préparatoires et le déroulement du sommet mondial du Développement durable tenu à Johannesburg en 2002 (Rio + 10) viennent confirmer les difficultés à dépasser les déclarations non contraignantes et à garantir la mise en œuvre de résolutions et de propositions concrètes largement partagées par les États. Ce sommet était destiné à relancer le processus engagé à Rio, avec en particulier comme perspective de placer la lutte contre la pauvreté au cœur des discussions et de considérer le développement social comme clé de voûte du développement durable. Un certain nombre d'acquis, de différentes natures, peuvent être relevés comme la progression dans la remise en cause de systèmes de valeur dominants, la prise en compte de la pauvreté en tant qu'enjeu majeur pour l'équilibre planétaire, ou encore des décisions dans des domaines clefs tels que l'eau, la gestion des ressources marines, ou encore l'implication du secteur privé. Les résultats de la conférence ont débouché néanmoins sur nombre d'incertitudes et d'interrogations (comme par exemple, sur la signification et les conditions des partenariats public-privé) et suscité de nombreuses critiques et déceptions (flou des recommandations, insuffisance de calendriers et d'objectifs quantitatifs, etc.). Johannesburg laisse entière l'urgence, soulignée par SACHS (2002), de « donner au développement durable la place centrale qu'il doit occuper au sein des institutions internationales et nationales en tant que concept organisateur de toutes les actions sectorielles et de l'ensemble des politiques économiques et sociales ».

Le double constat d'échec à la fois environnemental et socio-économique, que l'on peut globalement dresser depuis une vingtaine d'années, constitue la preuve que la promotion du développement durable uniquement par la libéralisation des échanges et le développement du commerce international est une illusion dont les effets à moyen et long terme peuvent être désastreux pour tout le monde. Des initiatives sont prises au sein des appareils étatiques (notamment dans les pays riches) pour infléchir les politiques publiques ; des mesures sont adoptées et des conventions signées pour confier la solution des grands problèmes environnementaux à des instances supranationales dont l'efficacité, voire l'existence même, dépend souvent du bon vouloir des États riches. Mais en l'absence d'une forte détermination¹³ pour mettre en place les outils et les mécanismes nécessaires afin de dépasser l'impasse entre pays riches et pays pauvres et combler le fossé qui sépare les deux mondes, il est difficile d'envisager pour l'instant des progrès conduisant à une nouvelle gouvernance mondiale de l'environnement et du développement durable¹⁴.

¹³ Les pays riches continuent à refuser d'augmenter d'une manière significative leur aide publique au développement (APD) dont le taux a été arrêté en 1969 par les Nations unies à 0,7 % du PNB des pays riches. Ainsi, par exemple, les 15 pays de l'Union européenne consacrent en moyenne seulement 0,33 % de leur PNB à l'aide pour le développement et seuls les pays du nord de l'Europe (Pays-Bas, Danemark, Luxembourg et Suède) dépassent déjà l'objectif de 0,7 %.

¹⁴ Voir à ce propos le rapport de Laurence TUBIANA, « Environnement et développement. L'enjeu pour la France », destiné au Premier ministre français (avril 2000).

Face aux lenteurs et entraves constatées, le véritable enjeu réside largement, à notre avis, dans la capacité de la société civile internationale (et principalement ses composantes dans les pays riches) à promouvoir un développement alternatif et citoyen intégrant à la fois les questions de l'équité sociale, de la démocratie politique, des droits de l'homme et de la protection de l'environnement. En effet, devant l'incapacité et l'immobilisme dont font habituellement preuve les pouvoirs politiques face aux problèmes globaux (pauvreté, sécurité alimentaire, pollution, dégradation des écosystèmes, etc.), force est de constater que la société civile est en train de peser de plus en plus sur la définition des politiques publiques et sur les négociations multilatérales en matière de gouvernance du développement international.

Le mouvement anti-mondialisation qui a acquis sa notoriété en novembre 1999 à Seattle, où plus de 40 000 manifestants sont venus bloquer la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), représente à notre avis l'expression la plus manifeste du refus croissant de la société civile du diktat du marché et de l'aspiration à un « autre monde ». Depuis, la ruée des hommes politiques vers le forum social mondial de Porto Alegre au Brésil (janvier 2002), puis la tenue de nouveaux forums et l'essor d'un courant alter-mondialiste, témoignent du rôle essentiel que peut jouer la société civile dans l'organisation d'un contre-pouvoir mondial, au service d'un développement équitable et durable, qui pourrait avoir à terme des relais au sein même des pouvoirs politiques.

Avec la crise de l'État-providence et la remise en question des modèles centralisés de gestion fondés sur des décideurs uniques, avec les processus de mondialisation mais aussi, en particulier au Sud, avec les avatars de nombreuses politiques de développement rural, les niveaux infra-étatiques connaissent depuis les années 1990 un regain d'intérêt considérable.

Auparavant, durant une trentaine d'années, les interventions de l'État mais aussi de bailleurs de fonds internationaux, ont été majoritairement basées sur de « grands programmes de développement » conçus au niveau central, selon des modèles uniformisateurs, technocratiques et souvent ethnocentriques. La définition et l'engagement des projets de développement, quels qu'en soient les champs d'application, ont longtemps été conditionnés par un ensemble de stéréotypes et présupposés véhiculés par les « développeurs » : l'irrationalité et le retard des sociétés « cibles », le modèle du progrès technologique des pays industrialisés ou encore la suprématie de la rationalité technico-scientifique. Cela donne lieu dans le domaine pastoral, par exemple, aux politiques de sédentarisation, d'intensification des systèmes d'élevage et à « l'interventionnisme techniciste » avec notamment des mises en défens de parcours en réponse à des dégradations du milieu expliquées par une relation directe (et dont on mesure désormais qu'elles relèvent d'interactions bien plus complexes) entre pâturage et désertification (Abaab et Genin dans cet ouvrage, p. 341). De manière plus générale en ce qui concerne la gestion des ressources naturelles (eau, forêt, végétation steppique, etc.), ces politiques se caractérisent souvent par des mesures conservationnistes et de protection des espaces fragilisés qui ne prennent guère en compte les besoins des populations locales elles-mêmes en état de déstabilisation.

Les déconvenues enregistrées dans l'histoire des programmes de développement, le maintien de situations de crise d'espaces ruraux tant au Nord qu'au Sud et les mouvements de retrait de l'État, conduisent à remettre en question ces conceptions et méthodes d'action longtemps érigées en normes. Ce renouvellement amène à reconnaître que les populations paysannes ont des raisons d'agir et de réagir comme elles le font et que ces raisons se fondent sur de véritables rationalités et cohérences, logiques et systèmes de valeur souvent différents de ceux des intervenants extérieurs. Il s'agit de comprendre des choix effectués pour tirer parti des ressources naturelles. Les années 1980 voient ainsi émerger peu à peu le principe que, d'une part, les populations paysannes sont porteuses de savoirs efficaces et que, d'autre part, elles doivent être associées à la définition et aux modalités de mise en œuvre des opérations de gestion des ressources naturelles et de développement. Cette rupture

La légitimation du local : de nouveaux fondements pour les actions de développement

marque l'entrée en scène des acteurs locaux et la légitimation du niveau local en tant qu'espace d'intervention ; l'approche participative, désormais à l'honneur, lui est intrinsèquement associée. Comme nous l'avons déjà évoqué, cette réorientation caractérise, avec la territorialité et la multi-sectorialité, l'émergence de nouveaux processus de développement rural. Elle nourrit en cela la philosophie du développement durable.

Concernant cette problématique de l'ancrage local du développement, nous limiterons ici notre propos autour de trois points :

- la complexité des sociétés rurales locales ;
- l'identification de territoires pertinents pour l'action et la conception de nouvelles procédures de gestion des ressources naturelles ;
- les stratégies d'« innovation rurale ».

Ces points permettront de rappeler que la légitimation du niveau local, susceptible de fonder des dynamiques de développement, n'est pas aisée et pose des difficultés d'ordre conceptuel et structurel. Ceci, alors même que le « local » et le « participatif » sont à la mode, désormais intégrés dans les nouvelles stratégies d'intervention des bailleurs de fonds internationaux, et parfois objet d'une certaine idéalisation ou bien de manipulations pouvant mener à des échecs. Or le local, le participatif ne se décrètent pas. Sous peine de faux-semblants ou de seuls habillages *programmatiques*, ils correspondent à l'expérimentation et l'apprentissage de nouveaux processus sociaux de concertation, de nouveaux modes d'exercice de l'action publique et de nouvelles conceptions du développement rural. Tels sont les défis à relever si l'on veut éviter l'illusionnisme d'un cercle vertueux du participatif et promouvoir une « participation » qui ne se limite pas à un leitmotiv, un label, mais qui ouvre sur une véritable pratique.

La complexité des sociétés locales

Un point mérite d'être évoqué préalablement, qui nous permettra d'introduire à la complexité des interactions entre acteurs, en l'occurrence ici entre État/opérateurs du développement et sociétés locales. Loin du simplisme binaire d'une opposition et d'un rapport de domination (même s'il est réel) entre les parties qui s'exerceraient dans une sorte de face-à-face monolithique et global, un ensemble de travaux a contribué à explorer l'interface entre les structures d'intervention et les différents groupes locaux dans le cadre des projets de développement¹⁵. Des typologies d'acteurs, de stratégies et de processus d'interactions ont été établies : stratégies défensives, de sélection, d'adhésion apparente et de détournement, d'accaparement des projets par les acteurs les

¹⁵ On pourra notamment consulter l'ouvrage de J.P. OLIVIER DE SARDAN (1995), *Anthropologie et développement*, pour les analyses proposées par l'auteur et les nombreuses références bibliographiques communiquées.

mieux armés pour en tirer parti, constitution de réseaux de « courtiers » aptes à mobiliser les ressources extérieures au profit de groupes ou collectivités, etc. Un projet de développement apparaît ainsi comme « une situation complexe d'interface et de compromis entre les dynamiques locales de deux mondes : celui des populations concernées, lui-même hétérogène, et le monde des "développeurs" tout aussi hétérogène par la multiplicité des structures d'intervention, des hiérarchies professionnelles et des groupes d'intérêt. » L'écart entre les objectifs prévus par les projets et leurs résultats effectifs est donc « sociologiquement normal et, en grande partie, imprévisible » (CHAUVEAU, 1997). On mesure dans ces conditions les aléas et les impasses auxquels s'exposent les opérateurs du développement lorsqu'ils misent essentiellement sur des « personnes ressources », des « paysans leaders » ou des « groupes cibles » pour construire leurs interventions.

La complexité des parties en présence et de leurs relations ressort bien des analyses présentées dans cette dernière partie de l'ouvrage sur la réalisation des politiques publiques concernant les ressources forestières et la ressource eau dans deux régions tunisiennes (Auclair et Gardin, p. 291, Brochier-Puig, p. 307). Leur mise en œuvre effective est marquée de dérives et ajustements entre pratiques officielles et dynamiques informelles. Ces distorsions constituent un moyen d'adaptation des politiques nationales aux réalités locales et concourent à éviter des situations d'extrême tension sociale. Il est intéressant de noter le rôle central joué par des acteurs « charnières, interfaces » dans ces formes de tolérance de l'illicite et de légitimation de l'illégal (transgression du code forestier, multiplication des forages privés). Ces acteurs appartiennent souvent à l'administration publique et évoluent localement entre plusieurs logiques, se trouvent au confluent de plusieurs rationalités et gèrent de multiples contraintes. Les articulations complexes entre l'État et le local à propos de la gestion des ressources naturelles se manifestent tout particulièrement dans le domaine du droit et du foncier. Il en est ainsi encore aujourd'hui, par exemple, dans nombre de sociétés rurales de l'aire arabe et berbère où s'imbriquent de manière évolutive, à travers compromis mais aussi conflits, les diverses sources du droit : droit coutumier, droit religieux, droit positif¹⁶.

Comprendre les critères et logiques en fonction desquels les membres d'une société agissent sur leur environnement et se positionnent dans le cadre de projets de développement impose ainsi d'affronter la complexité. Complexité, d'une part, des systèmes d'interactions entre perceptions de l'environnement, référents socioculturels, contraintes naturelles, statuts sociaux et situations économiques (systèmes abordés dans l'analyse de

¹⁶ On pourra se reporter à ce propos au numéro de la revue *Études rurales*, « Prénance du droit coutumier » (2001), en particulier au texte introductif de G. Bédoucha (« L'irréductible rural, prénance du droit coutumier dans l'aire arabe et berbère ») où l'auteur souligne : « S'il est quelque chose d'original et de particulier à ces sociétés, ce n'est pas tant ce pluralisme des sources de droit qui, somme toute, existe ailleurs, que ces passerelles entre elles, leurs multiples interactions, surtout leurs constantes influences et adaptations réciproques jusqu'à nos jours, l'interprétation et l'usage que savent en faire les hommes enfin, aux yeux desquels aucune codification, pas même celle d'un État moderne, ne semble être définitive » (: 11).

la notion de ressource et des stratégies paysannes proposée par Genin et Elloumi dans cet ouvrage) ; chaque société, voire chaque acteur, est façonnée, selon des combinatoires propres, de logiques économique, culturelle et symbolique. Complexité, d'autre part, de l'éventail et de la configuration des acteurs et des institutions (publiques, « coutumières », *lobbies*, ONG, institutions de développement, etc.) habituellement mis en jeu. Cette complexité se recompose, voire s'accroît, avec les nouvelles formes prises par la ruralité (pluriactivité, nouvelles fonctions de l'espace rural, etc.). Les sociétés rurales sont donc hétérogènes, porteuses de consensus sociaux locaux mais aussi traversées d'inégalités, d'affrontements autour d'enjeux communs concernant notamment l'accès et l'usage des ressources naturelles.

Alors que les sciences sociales ont depuis longtemps mis à jour ces phénomènes, le discours « développementaliste » et l'approche participative tendent parfois à édulcorer ces antagonismes et clivages sociaux, restituant alors des sociétés paysannes une vision communautaire et consensuelle décalée. Dans le même registre, certaines tendances à un « populisme méthodologique et idéologique » (dénoncées initialement pour des actions en direction des paysanneries africaines mais généralisables à d'autres milieux) peuvent affaiblir l'approche centrée sur les stratégies des agriculteurs (survalorisation, fétichisation du bon sens et de la rationalité des agriculteurs, etc.). Loin d'être invalidée par certaines dérives, cette approche nous semble constituer un outil de connaissance et de diagnostic opératoire pour favoriser cette compréhension en profondeur de la réalité existante, des fondements des décisions et comportements d'un groupe social. Elle se fonde sur le postulat que toute action de développement – qui introduit de nouvelles ressources matérielles, techniques et symboliques – intervient non sur une table rase mais dans une « arène et un jeu social » préexistants ; dans ce champ, se confrontent des représentations de la nature, des rapports sociaux asymétriques, des compétitions de pouvoir et des enjeux économiques (CHAUVEAU, 1997¹⁷). La compréhension de ces conditions initiales constitue un préalable à l'action, à la mise en place de processus locaux de gestion des ressources naturelles, aux méthodes participatives de développement rural.

¹⁷ OLIVIER DE SARDAN (*op. cit.* : 173) souligne de son côté que « tout projet de développement (et plus généralement tout dispositif de développement) apparaît comme un enjeu où chacun joue avec des cartes différentes et des règles différentes.

On peut dire aussi que c'est un système de ressources et d'opportunités que chacun tente de s'approprier à sa manière ».

Des territoires pertinents pour l'action

Les processus de décentralisation et de montée en puissance du local posent le problème de l'identification d'espaces socio-économiques qui seraient à la fois expressions de mémoire sociale et d'identité, riches de caractères et de potentialités propres, porteurs de communautés de destin. Des études réalisées et des expériences engagées montrent que ces

reconfigurations territoriales ne peuvent être construites sur un modèle unique et ne peuvent procéder de découpages administratifs mais de cohérences humaines, géographiques et économiques. Qu'on les appelle « pays », « bassin d'emploi », « bassin de vie » ou encore « périmètre de solidarité géographique », l'enjeu est ici de définir, entre centralisme et particularisme micro-local, des entités intermédiaires où peut s'exprimer un véritable dynamisme local. Cette recherche d'un nouveau maillage territorial repose sur des processus d'émergence de projets collectifs : « Gouverner un territoire signifie beaucoup plus qu'offrir à ses habitants une gamme de services. Cela signifie être capable de fabrication et de maintien d'un lien social sans lequel vivre ensemble n'a plus de pertinence. Cela renvoie également à la capacité d'un système d'acteurs à produire, sur un territoire donné, un sens à l'action collective, c'est-à-dire à concevoir et mettre en œuvre des projets communs, une vision de l'avenir qui soit perçue comme légitime » (LEFÈVRE, 1997).

Ce processus complexe d'évolution, qui doit notamment concilier le rôle régulateur de l'État et éviter des régionalismes et exacerbations identitaires potentiellement porteurs de conflits et d'exclusion, passe par la mise en œuvre de nouveaux modes de gestion fondés sur « une citoyenneté et une subsidiarité actives » ; c'est-à-dire sur l'implication effective et le partenariat des acteurs publics et privés de toute nature (collectivités locales, institutions coutumières, associations, usagers, etc.). Mais la mise en œuvre d'une telle démarche se heurte à de nombreuses difficultés : permanence de tendances centralisatrices fortes, stratégies de renforcement de pouvoirs locaux clientélistes, impréparation d'acteurs ruraux socialement marginalisés et habitués à des systèmes d'assistanat, etc. Il ne semble pas non plus réaliste de vouloir conduire une véritable politique de décentralisation dans le contexte d'États déliquescents, voire exsangues.

Il s'agit donc de concevoir et mettre en œuvre des procédures et dispositifs de concertation visant à une « gouvernance locale » génératrice d'une gestion viable des ressources naturelles et de développement. Sans tomber dans l'illusion d'un auto-développement communautaire consensuel, comment gérer la pluralité des acteurs locaux ? Comment faciliter la coordination de ces acteurs et la résolution de conflits d'usage à travers des processus de décision et l'émergence d'institutions décentralisées légitimées par le plus grand nombre ? De tels objectifs sont à l'évidence ambitieux car, comme nous le rappellent CROSIER et FRIEDBERG (1997 : 15), « si l'action collective constitue un problème si décisif [...] c'est d'abord et avant tout parce que ce n'est pas un phénomène naturel. C'est un *construit social* dont l'existence pose problème et dont il reste à expliquer les conditions d'émergence et de maintien ».

Alors même que de nombreuses opérations de développement, qui se réclament participatives, ont du mal à remettre fondamentalement en cause un fonctionnement descendant et des modes de définition de projets encore largement conçus de l'extérieur, un ensemble d'études met en exergue un postulat de base qui peut paraître évident mais dont l'application l'est nettement moins : restituer une place centrale aux populations locales nécessite de les impliquer dès le départ dans un processus de co-construction de connaissances, de prises de décision et d'actions. Des procédures et expériences sont proposées dans ce sens, comme la « médiation environnementale ou patrimoniale » qui repose sur le concept de « gestion patrimoniale » des ressources et vise à la définition d'objectifs communs à long terme, puis à la négociation d'un système légitimé d'allocation et d'usage des ressources (BABIN *et al.*, 1999).

Les stratégies d'« innovation rurale »

Au moment où s'affirme la conception que le développement des zones rurales devient multisectoriel, territorialisé et géré par les acteurs locaux, de nouvelles stratégies d'innovation rurale s'avèrent prometteuses, en particulier pour la revitalisation de zones défavorisées. Elles s'attachent à intégrer politiques agricole, environnementale et d'aménagement. La prise en compte d'une multifonctionnalité de l'agriculture et de l'espace rural y est centrale. Ces stratégies se fondent sur l'identification de « bassins de vie » potentiellement porteurs de dynamiques sociales et économiques cohérentes, ainsi que sur la valorisation des atouts spécifiques à chaque territoire.

Le programme européen Leader, lancé en 1989 et dont la seconde phase s'est achevée en 2000, est à cet égard riche d'enseignements (CAMPAGNE, 1997a, BASSÈDE, 2001). Nous en soulignerons quelques aspects susceptibles d'être transposables, alors même que ce programme s'ouvre actuellement à des coopérations avec des zones rurales des pays du Sud :

- l'exigence d'une volonté politique forte et de la mise en réseau des acteurs locaux ;
- l'importance d'une approche intégrée prenant en compte : adaptation de l'agriculture, diversification économique, gestion des ressources naturelles, amélioration des prestations liées à l'environnement, mise en valeur du patrimoine culturel, du tourisme, etc. ;
- la définition par chaque territoire d'une thématique de développement (déclinaison locale de l'innovation rurale) ;
- l'engagement dans un processus long et soutenu ;

– la nécessité d’organisations locales vouées à contribuer à une triple mission : coordonner un ensemble d’activités très variées (économiques, sociales, culturelles, environnementales) ; organiser l’articulation entre secteurs privé, public et associatif ; relier le local au régional, au national et à l’international.

Cette conception de l’innovation rurale montre bien que le développement local, à l’inverse de ce que certaines analyses laissaient imaginer il y a une quinzaine d’années, ne conduit pas à de seuls processus d’endogénéité et de repli mais se construit au contraire sur la base d’espaces ruraux ouverts et d’activités largement interconnectées avec l’extérieur.

Par ailleurs, les notions de pluralité et de diversité, déjà évoquées, nous paraissent ici à nouveau capitales pour asseoir des dynamiques de développement et de meilleure gestion des ressources naturelles. Nous reprendrons dans cette perspective le point de vue exprimé par G. Rossi (2000) selon lequel « la meilleure façon de ne pas fragiliser le futur est de préserver le maximum de possibles, de diversité, de capacités d’adaptation [...] Favoriser l’épanouissement de la diversité pourrait être la meilleure voie vers le développement humain durable ».

De nouveaux processus de développement, impulsés selon ces orientations alternatives, se mettent progressivement en place dans les pays du Sud où la situation actuelle de nombreuses zones rurales montre l’urgence à engager et soutenir avec force des actions renouvelées à leur égard. Les politiques d’ajustement structurel et les processus de désengagements étatiques ont en effet des conséquences particulièrement négatives, voire catastrophiques, pour un ensemble de régions aujourd’hui économiquement défavorisées, marginalisées et souvent confrontées de surcroît à une fragilité écologique prononcée (aridité, faible disponibilité en terres cultivables, dégradation des sols et des ressources, etc.).

Dans ces zones, plus qu’ailleurs, les agricultures locales ne sont pas en mesure de faire face aux impératifs du libéralisme débridé, du productivisme et au seul critère de compétitivité-prix. Face à l’ouverture des marchés, à des concurrences internationales ou inter-régionales au sein même des États, et affaiblies par des mutations socio-économiques déstabilisantes, les sociétés paysannes de ces régions ne peuvent plus subvenir à leurs besoins immédiats à partir des cultures vivrières, pas plus qu’elles ne peuvent produire des denrées commerciales dans des

**Les zones rurales
défavorisées :
risques
d’exclusion
et stratégies
de survie**

conditions suffisantes de rentabilité. Elles sont soumises à la concurrence des produits issus d'une agriculture hautement productive et souvent largement subventionnée ; ou bien elles fournissent des matières premières agricoles (cacao, café, arachide, etc.) aux revenus limités et incertains en raison de la faiblesse et de la variation des cours mondiaux ainsi que de prélèvements publics excessifs.

Dans de tels contextes, où les options économiques qu'offre la sphère légale se désagrègent et où des seuils de rupture sont atteints, les populations rurales peuvent en venir à opter pour des stratégies qui relèvent du parallèle, de l'illégal, du clandestin. De telles stratégies, souvent de survie, ne sauraient correspondre bien évidemment à des mécanismes qui seraient systématiques et inéluctables, mais elles prennent certainement une actualité et une acuité particulières avec les nouvelles données économico-politiques mentionnées. Elles constituent ainsi des exemples de résistance face à la paupérisation et l'exclusion, et prennent des formes diversifiées, en particulier : les exploitations illégales de ressources naturelles, le développement de cultures illicites, les activités informelles ou trafiquantes, l'émigration clandestine.

On peut d'ailleurs constater que ces modes de réponse se combinent souvent et se consolident à travers des processus cumulatifs, des filières et des réseaux d'action interconnectés.

L'exploitation illégale de ressources naturelles

Il faut souligner que des paysanneries pauvres, marginalisées, sont souvent acteurs et victimes de la dégradation environnementale. Contraintes climatiques et physiques, inégalités foncières, pression démographique, faible insertion au marché et à des réseaux migratoires structurés, sont autant de handicaps qui se cumulent pour expliquer certaines pratiques de surexploitation des ressources. Pauvreté et inégalité dans l'accès à ces ressources sont des causes de dégradation supplémentaire du milieu. Dans ces situations spécifiques de grande vulnérabilité, que l'on peut observer en maints endroits de la planète, crise des communautés paysannes et crise environnementale sont étroitement corrélées. L'on connaît les fronts pionniers d'Amazonie où s'exilent des paysans sans terre, déshérités, et amenés à gagner toujours plus sur la forêt ; ou encore l'action des paysans du Sahel africain qui, dans des écosystèmes déjà dégradés et des contextes climatiques critiques, concourent au déboisement pour répondre à leurs besoins en bois de feu mais aussi à l'alimentation en charbon de bois de villes en croissance souvent exponentielle¹⁸. Confrontées à des contraintes de plus en plus aiguës, les populations transgressent les mesures de protection des ressources

¹⁸ On pourra se référer au chapitre

« Le renouvellement des théories population-environnement », de M. Picouet et al., cet ouvrage (p. 17).

édictees par les pouvoirs publics (mise en défens de pâturages, interdiction de creusement de puits, interdiction de la coupe de bois et du charbonnage, création de réserves naturelles, etc.) ; ceci d'autant plus que ces dispositions sont habituellement prises hors de véritable concertation avec les usagers et vont à l'encontre des droits fonciers et d'exploitation coutumiers.

Le massif forestier de la Kroumirie en Tunisie, objet de la contribution de L. Auclair et J. Gardin dans cet ouvrage (cf. p. 291), fournit un bon exemple de région soumise à la fois à de fortes contraintes naturelles (amplitudes climatiques, érosion, etc.) et à des conditions socio-économiques difficiles (enclavement, absence durant longtemps de soutiens publics, densité démographique élevée, chômage, pluriactivité et migrations peu rémunératrices, exacerbation de stratégies individuelles, etc.). Étant donné ces contraintes, auxquelles s'ajoutent les effets des modes officiels d'exploitation et d'adjudication des richesses forestières, le Code forestier et les mesures de protection imposées par les services publics, s'ils ont montré une relative efficacité pour juguler un rythme de déforestation devenu critique, n'en restent pas moins contournés par une grande partie des familles paysannes. Pour ces dernières, le recours aux ressources sylvopastorales pour le bétail et la fabrication du charbon de bois écoulé vers les marchés urbains restent une « porte de secours ». Comme le montrent les auteurs, l'ancrage d'un véritable développement régional, respectueux de l'environnement forestier, passe certainement par la constitution d'une pluriactivité régulière suffisamment rémunératrice et par une meilleure répartition de la rente forestière au profit de la population locale.

Elle a généralement pour contexte la chute des cours des matières premières agricoles, des prix des cultures vivrières, mais aussi les défaillances, voire la déliquescence de l'action publique ainsi que la multiplication de conflits armés locaux attisés par des situations de crise sociale et économique. On constate actuellement une augmentation généralisée de la production et de la consommation, entraînant l'expansion du trafic. Les pays producteurs « émergents » se multiplient¹⁹. En situation précaire dans le cadre de leurs activités agricoles légales, les paysans de régions marginalisées sont poussés à entreprendre ou étendre des cultures illicites. Ces dernières, qui offrent l'avantage de s'accommoder de terres inaptes à l'agriculture et d'être peu exigeantes en intrants, sont rémunératrices et disposent d'un marché relativement inélastique et florissant. Cette évolution se trouve bien sûr accélérée par la pression d'acheteurs-trafiquants et de réseaux politico-financiers mafieux pour qui la mondialisation offre

L'expansion de cultures illicites

¹⁹ Observatoire géopolitique des drogues, rapport annuel, avril 2000.

d'ailleurs de nouveaux espaces et possibilités d'action (performances des moyens de communication matériels et virtuels, paradis fiscaux et circuits de blanchiment de « l'argent sale », etc.).

Un cas révélateur de milieu rural confronté à de tels contextes nous est présenté dans cet ouvrage par S. Darwich avec son étude sur la plaine de la Béquaa au Liban. Dans cette région à vocation pourtant agricole, un faisceau de facteurs et contraintes, d'ordre physique mais surtout socio-économique et politique, explique l'importance prise par les cultures illicites. L'auteur met également bien en exergue l'ampleur et la complexité des politiques à mettre en œuvre pour réussir un processus de reconversion rurale dans des régions où l'avenir déborde largement le seul soutien à l'agriculture²⁰.

²⁰ Sans assurance de véritables alternatives économiques durables, les réticences des paysans à abandonner ces activités rémunératrices l'emportent. Après les succès obtenus en 1992-1993 dans les opérations de destruction de plantations, les cultures illicites ont effectivement repris leurs droits dans la Béquaa. On peut citer, parmi les derniers témoignages en date, l'article « Du haschich sinon rien » (LE HENNON, 2001). Faute de subventions ou de compensations, les agriculteurs de la Bekaa continuent de cultiver le cannabis pour survivre.

²¹ Dans ces conditions, on peut redouter les effets de la récente concession de l'Union européenne faite à l'industrie chocolatière permettant l'inclusion de 30 % de matières grasses végétales autres que le cacao dans le chocolat. Cette mesure, en portant un coup sérieux aux pays producteurs, risque de provoquer un développement des cultures de cannabis en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Nigéria, etc.

²² La substitution des 80 000 hectares de cannabis cultivés dans le Rif coûterait quelque 3 milliards de dollars par an pendant dix ans, selon des estimations de l'Observatoire géopolitique des drogues. Mais les défis à surmonter ne se réduisent pas bien sûr à la seule dimension financière, exigeant notamment aussi de la part des pouvoirs publics l'instauration de nouveaux rapports avec les populations locales basés sur des pratiques de dialogue et de coordination.

Le cas de l'Afrique subsaharienne est également particulièrement instructif. Voie de passage pour des trafics transcontinentaux depuis les années 1980, ce sous-continent est devenu un espace de production en pleine expansion à la faveur de la crise économique qui touche une grande partie du monde paysan (PÉREZ et KOUTOUZIS, 2000). Dans diverses régions, le cannabis procure au minimum 75 % des revenus monétaires agricoles. En Côte d'Ivoire, il rapporte 50 à 100 fois plus à son producteur qu'une culture légale comme le cacao²¹.

Dernier exemple, celui du massif montagneux du Rif au Maroc, région démunie et en proie à un état structurel de sous-développement, où de plus en plus de familles rurales s'engagent dans la culture du cannabis. Ce mouvement touche actuellement de jeunes agriculteurs dynamiques mais sans avenir, pour lesquels les portes de l'émigration vers l'Europe, planche de salut et soupape de sécurité traditionnelle, se ferment (GROVEL, 1998 ; BENATYA, 2001). L'ampleur que prend cette activité, aux conséquences multiples (défrichements-déforestation, déstructuration sociale et montée des conflits dans les communautés, etc.), pose désormais des problèmes aux pouvoirs publics confrontés à l'importance des chantiers de développement à concevoir²² ainsi qu'à la pression des pays de l'Union européenne.

Dans la plupart des régions concernées à travers le monde, on constate que les politiques prohibitionnistes échouent. Des engagements forts et prolongés des États impliqués et de la communauté internationale s'avèrent ici décisifs pour réussir des processus de reconversion rurale.

Les activités informelles ou trafiquantes

Elles atteignent aujourd'hui des niveaux considérables dans la sphère économique des pays du Sud : 56,1 % d'emploi informel en Afrique subsaharienne, 37 % dans les pays arabes, 39,8 % en Asie-Pacifique,

30,2 % en Amérique latine (DOMENACH et PICOUE, 2001). Parmi ces activités très diversifiées (petit commerce, artisanat, petits métiers de service, etc.) figurent les trafics et contrebandes de toutes sortes, dont ceux de drogues. Les populations marginalisées et en situation de précarité s'y adonnent bien évidemment, de surcroît lorsque leurs zones d'implantation recoupent des espaces transfrontaliers. Là encore, les acteurs locaux de ces flux commerciaux se télescopent avec des opérateurs et des réseaux de pouvoir aux échelles nationale, régionale et internationale²³. Contrebandes de denrées alimentaires, de produits manufacturés, de devises, d'armes, de pétrole ou autres richesses minières constituent alors, bien souvent couplées à l'émigration, les seuls ressorts d'une économie régionale. La région transfrontalière tuniso-libyenne, à propos de laquelle nous allons revenir en évoquant pour une zone voisine les stratégies combinées commerce parallèle-migration, constitue un bon exemple d'espace de circulation de populations, de transactions économiques et de réseaux d'échanges parallèles, au point de pouvoir être qualifiée aujourd'hui « d'immense hypermarché informel à ciel ouvert » (BOUBAKRI, 2000).

²³ Concernant les marchés parallèles, les flux transfrontaliers en Afrique subsaharienne, et leur analyse dans le cadre des situations étatiques contemporaines, on pourra se reporter au numéro « Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne » de la revue *Autrepart* (1998).

Elle constitue un mode particulier d'adaptation des populations à leurs milieux. Elle peut revêtir des formes ponctuelles, en réponse à des situations de rupture économique ou environnementale conjoncturelle, ou des formes permanentes en tant que facteur de régulation et de complémentarité. La mobilité vers les pôles urbains nationaux ou vers l'étranger, et les revenus qu'elle procure, représentent de longue date dans de nombreuses régions rurales défavorisées une stratégie majeure pour desserrer l'étau de la précarité et résister à l'exclusion.

Au sud de la Méditerranée, l'émigration reste encore souvent une composante essentielle des stratégies familiales, orientées vers une diversification des sources de revenus (Genin *et al.* dans cet ouvrage, p. 63). Dans certaines régions, comme celles du Sud tunisien ou du Nord marocain, elle revêt une dimension structurelle depuis des générations. Le massif montagneux des Matmata dans le sud-est de la Tunisie constitue, comme le montre N. Nasr dans cet ouvrage (p. 247), un remarquable exemple de zone où la reproduction de la majorité des familles paysannes repose sur les rentes d'une émigration multiséculaire et extrêmement organisée en direction de la capitale et de l'étranger. Dans une telle région, où les ressources naturelles sont rares et les productions agricoles aléatoires en raison de l'aridité, le déclin des opportunités migratoires (vers l'Europe de l'Ouest, l'Algérie et la Libye) menace le maintien d'un système de régulation ayant permis un certain développement économique et social local²⁴.

L'émigration

²⁴ De telles stratégies sont bien résumées par la formule paradoxale « Partir pour rester » qui donne son titre au travail de G. CORTES (2000) sur le devenir de nombreux paysans des Andes boliviennes confrontés à un appauvrissement croissant. Les chefs de famille et souvent des enfants migrent vers la plaine amazonienne, l'Argentine ou un pays riche du Nord avec comme objectif de gagner assez d'argent pour permettre au reste de la famille de continuer à vivre sur place et d'y revenir eux-mêmes plus tard.

Pour ces populations défavorisées des zones arides et semi-arides, qui apparaissent à certains égards pionnières en terme d'internationalisation, les processus de mondialisation en cours aggravent les déséquilibres. Car si les frontières étatiques sont de plus en plus perméables aux produits et aux services, elles restent opérantes pour le contrôle des hommes et des flux migratoires, se fermant aux plus pauvres, ces non-désirés pour lesquels la mobilité et la flexibilité constituent pourtant une dimension vitale. On peut noter de surcroît que, parallèlement, les politiques de libre-échange risquent de déstabiliser encore plus une masse de petits producteurs locaux en situation déjà fragile, les poussant alors à migrer clandestinement, par tous les moyens.

C'est un scénario évoqué par exemple avec l'établissement d'une zone de libre-échange dans le cadre du partenariat euro-méditerranéen impulsé lors de la conférence de Barcelone en 1995. Dans un contexte d'effets probablement négatifs à court terme sur l'emploi dans les pays du sud et de l'est de la Méditerranée, des populations agricoles aux activités non compétitives risquent de devoir abandonner leurs terres avec comme objectif premier l'émigration vers l'Union européenne. Cette menace d'une pression migratoire accrue est même en passe d'être considérée dans le cas de certains de ces pays comme un argument de négociation ; ceci en vue d'obtenir des moyens d'accompagnement plus appropriés, durant la phase de « mise à niveau » de leurs industries, et des conditions d'insertion dans le commerce international plus adaptées à leurs situations socio-économiques.

L'enjeu est donc ici de gérer ce processus d'inclusion-exclusion, de dépasser ces contradictions entre fermeture des frontières pour les hommes et libre-échange commercial qui condamnent ces mêmes hommes sur leurs propres territoires. Faute de quoi l'on verra s'amplifier les flux migratoires clandestins (comme actuellement sur les axes reliant l'Afrique saharo-sahélienne et le Maghreb), se durcir la dangerosité des frontières sur lesquelles viennent buter, et pour nombre d'entre eux mourir comme dans le détroit de Gibraltar ou aux abords du tunnel sous la Manche, les candidats à l'immigration livrés à des passeurs sans vergogne.

²⁵ Parmi les analyses sur ce sujet, on pourra se reporter à une intéressante étude de cas réalisée par E. LÉONARD (1997) au Mexique et en Côte d'Ivoire, dans laquelle l'auteur avance que les activités illicites pourraient représenter un facteur déterminant de la stabilisation sociale, « une bouée de sauvetage pour les pouvoirs centraux » dans la mesure où ils peuvent en contrôler les retombées politiques.

Alors qu'il est permis de s'interroger aujourd'hui sur des processus d'intégration d'activités clandestines et illicites dans l'économie officielle de certains États²⁵, il apparaît essentiel que soient tout particulièrement mises en œuvre, pour ces régions défavorisées, des politiques publiques multisectorielles de développement rural bénéficiant de soutiens internationaux déterminés et prolongés.

Ici, le « besoin d'État », mais aussi de « mieux d'État », pour fonder des solutions alternatives durables et servir l'équité territoriale et sociale, semble manifeste. De telles options sont certainement indispensables si l'on veut éviter que les zones les plus menacées par les processus de globalisation et de déréglementation économique ne soient condamnées à une situation d'exclusion, au mieux d'assistanat dans la précarité, reléguées à la périphérie du système économique mondial, et que leurs populations ne soient contraintes à des stratégies de survie à hauts risques humains et environnementaux.

Nous évoquerons brièvement, pour conclure, certaines des réorientations qui s'ouvrent aujourd'hui à la recherche pour, d'une part, mieux comprendre les mutations du monde rural et les nouveaux contextes d'exploitation des ressources naturelles et, d'autre part, mieux contribuer à l'aide à la décision en vue de promouvoir des stratégies de développement rural durable. L'enjeu est ici de renforcer le nécessaire rapprochement entre actions de recherche et politiques de développement dont traite P. Campagne dans sa contribution (cf. p. 359). Dressant le bilan des évolutions croisées des relations populations rurales-environnement, des recherches auxquelles ces phénomènes ont donné lieu et des réponses des politiques publiques, cet auteur montre les décalages qui ont longtemps prévalu entre ces composantes ainsi que les difficultés à créer des convergences qui répondent aux besoins des populations rurales et à une gestion environnementale appropriée. La complexité des problèmes, et pour une large part, leur nouveauté soulignent la nécessité d'un « va-et-vient permanent » entre les questionnements scientifiques, les pratiques des populations et les prises de décision relatives aux politiques publiques de développement.

Complémentairement à la première partie de cet ouvrage qui a mis l'accent sur des renouvellements théoriques, conceptuels et méthodologiques, nous mentionnerons ici trois axes de réflexion et d'action qui visent à dynamiser une telle dialectique :

– la définition de problématiques de recherche-développement conçues pour rendre intelligibles les processus endogènes et exogènes qui favorisent soit la convergence, soit la divergence entre les stratégies des acteurs sur tel ou tel territoire et les politiques initiées pour la gestion de ces mêmes territoires. Cet objectif appelle notamment l'élaboration d'indicateurs d'interfaces et d'outils (comme le triptyque « ressources,

Quelles incidences
pour les
problématiques
scientifiques
et l'exercice
de la recherche ?

pratiques, stratégies » proposé par Genin et Elloumi dans cet ouvrage, p. 63) et la conception de nouveaux objets de recherche permettant d'établir, comme le soulignent Abaab et Genin (*op. cit.*), une « continuité conceptuelle et méthodologique » entre les catégories des pratiques mises en œuvre par les acteurs et les objets délimités par les disciplines scientifiques impliquées. Cet objectif nécessite également d'intégrer les acteurs de base dans des processus de construction des connaissances et de validation collective des questionnements posés par la recherche. Ceci ouvre sur le second axe proposé ;

- la mise en œuvre d'une démarche et d'une pratique scientifiques abandonnant le modèle normatif « descendant » au bénéfice d'une approche participative sollicitant les acteurs et intégrant, dès la genèse des projets, leurs logiques, situations et stratégies comme base fondamentale dans la conception des interventions. Le chercheur devient alors un acteur parmi les autres, en charge en particulier d'apporter des méthodologies d'analyse pour l'établissement de diagnostics sur les situations locales et pour l'évaluation prospective des effets de différents scénarios d'évolution envisageables. Entre internalités et externalités, le chercheur n'a-t-il pas un rôle de « traducteur » des situations initiales et de promoteur de processus de médiation ?

- la construction d'outils de diagnostic, de suivi et d'aide à la décision conçus comme des espaces de dialogue et d'« apprentissage organisationnel » pour mobiliser les différents types d'acteurs en jeu (exploitants agricoles, techniciens du développement, décideurs régionaux, scientifiques, etc.). De tels outils évolutifs doivent permettre de définir et conduire des stratégies négociées à long terme visant une gestion viable des ressources naturelles.

L'enjeu est donc ici d'instaurer une véritable culture du dialogue entre société civile, recherche et décision. Une telle démarche est essentielle au moment où se pose, aux échelles nationale et internationale, le problème de la constitution de nouveaux espaces de concertation, de nouveaux modes de régulation pour l'allocation et l'usage des ressources naturelles. Mais cette démarche ouvre *in fine* sur la recherche de stratégies alternatives de développement rural, propres à infléchir les processus de globalisation. Non maîtrisés, ces processus sont en effet à forts risques d'inégalités croissantes, de conflits sociaux majeurs et de crises environnementales irréversibles.

Références

- ABAAB A., BEDRANI S., BESSAOUD O., CAMPAGNE P., CENA DELGADO F., 2000 – Synthèse de l'ouvrage *Agricultures familiales et développement rural en Méditerranée*. Karthala-Ciheam : 535-605.
- BABIN D., BERTRAND A., WEBER J., ANTONA M., 1999 – *Médiation patrimoniale et gestion subsidiaire*. Document de travail pour l'Atelier *Managing Pluralism for Sustainable Forestry and Rural Development*, Cirad-Green, France, 32 p.
- BASSÈDE J., 2001 – « Vingt ans de développement rural dans l'Hérault. De la prise en charge du développement immédiat par le local à la prospective d'un développement durable intégré ». In : *Milieu rural, agriculture familiale. Itinéraires méditerranéens* (Hommages à P. Campagne), Ciheam-IAM/Rafac : 435-446.
- BÉDOUCHA G. éd., 2001 – Prénance du droit coutumier. *Études rurales*, n° 155-156, 332 p.
- BENATYA D., 2001 – « La culture du cannabis dans le nord du Maroc, entre logique paysanne et logique de marché ». In : *Milieu rural, agriculture familiale. Itinéraires méditerranéens* (Hommages à P. Campagne), Ciheam-IAM/Rafac : 329-344.
- BENSOUIAH R., BÉDRANI S., 2001 – « Les causes du faible développement des zones steppiques et la nouvelle politique agro-pastorale (Algérie) ». In : *Milieu rural, agriculture familiale. Itinéraires méditerranéens* (Hommages à P. Campagne), Ciheam-IAM/Rafac : 220-240.
- BESSAOUD O., 1998 – *Mondialisation, gestion des ressources naturelles et sécurité alimentaire*. Projet Nectar, Montpellier, Ciheam-IAM, 26 p.
- BOUBAKRI H., 2000 – Échanges transfrontaliers et commerce parallèle aux frontières tuniso-libyennes. *Monde arabe. Maghreb-Machrek*, La Documentation française, n° 170 : 39-51.
- BRUNDTLAND, 1988 – *Notre avenir à tous*. Montréal, Éd. du Fleuve, Public. du Québec, traduction du Cnued, 1987 – *Our Common Future (The Brundtland Report)*. Oxford, Oxford University Press.
- CAMPAGNE P., 1997 a – « Innovation et développement local ». In : *Le développement global et durable des territoires ruraux : les apports de Leader*, Paris, Cnasea, 12 p.
- CAMPAGNE P., 1997 b – « Le développement rural en région méditerranéenne. Présentation d'une recherche en cours du réseau Rafac ». In Gastellu J.-M., Marchal J.-Y. (éd.) : *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du xx^e siècle*, Orstom Éditions, Colloques et séminaires : 261-275.
- CHAUVEAU J.P., 1997 – « Des "stratégies des agriculteurs africains" au "raisonnement stratégique". Histoire, usages et remise en question d'un concept pluridisciplinaire ». In : Blanc-Pamard Ch., Boutrais J. (éd.) : *Dynamique des systèmes agraires. Thème et variations. Nouvelles recherches rurales au Sud*, Orstom Éditions, Colloques et séminaires : 179-217.
- CORNET A., 2002 – « La désertification à la croisée de l'environnement et du développement : un problème qui nous concerne ». In : *Johannesburg, sommet mondial du Développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*, Paris, ministère des Affaires étrangères : 93-130.
- CORTES G., 2000 – *Partir pour rester. Survie et mutation de sociétés paysannes andines (Bolivie)*. Paris, IRD Éditions, 413 p.
- CROSIER M., FRIEDBERG E., 1977 – *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*. Paris, Le Seuil, 500 p.
- DAMIAN M., CHAUDHURI B., BERTHAUD P., 1997 – La libéralisation des échanges est-elle une chance pour le développement durable ? *Revue Tiers Monde*, 38(150) : 427-446.
- DOLLFUS O., 2001 – *La mondialisation*. Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du citoyen, 167 p.
- DOMENACH H., PICOUET M. (coord.), 2001 – *Population, environnement, développement*. Rapport pour la 34^e session de la Commission de la population et du développement de l'ONU (New York, 2-6 avril 2001), Paris, ministère de l'Emploi et de la Solidarité-ministère des Affaires étrangères, 104 p.
- FAUCHEUX S., NOËL J.F., 1995 – *L'économie des ressources naturelles et de l'environnement*. Paris, Armand Colin, 370 p.
- GODARD O., 1994 – Le développement durable : paysage intellectuel. *Natures, Sciences, Sociétés*, 4-vol. 2 : 309-322.

- GROVEL R., 1998 – « Appropriation ou déforestation des montagnes rifaines (Maroc), dynamiques d'une compétition sur l'espace ». In Rossi G., Lavigne Delville Ph., Narbeburu D. (éd.) : *Sociétés rurales et environnement. Gestion des ressources et dynamiques locales au Sud*, Paris, Karthala-Regards-Gret, 402 p.
- HENNION C., 2001 – Du haschich, sinon rien. *Jeune Afrique/L'intelligent*, n° 2126, 9-15 octobre 2001.
- HIBOU B., 1999 – La « décharge », nouvel interventionnisme (l'État en voie de privatisation). *Politique africaine*, 73 : 6-15.
- LEFÈVRE C., 1997 – « Démocratie locale et production institutionnelle : le cas des agglomérations françaises ». In Loingier G., Nemery J.C. (éd.) : *Construire la dynamique des territoires... Acteurs, institutions, citoyenneté active*, Paris, L'Harmattan : 215-222.
- LÉONARD E., 1997 – « Crise et développement des cultures illicites au Mexique et en Côte d'Ivoire ». In Gastellu J.-M., Marchal J.-Y. (éd.) : *La ruralité dans les pays du Sud à la fin du XX^e siècle*, Orstom Éditions, Colloques et Séminaires : 300-331.
- MARTIN J.-Y. (éd.), 2002 – *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris, IRD Éditions, 344 p.
- MILLON-DELSOL C., 1993 – *Le principe de subsidiarité*. Paris, PUF, Que sais-je ?, 128 p.
- MOISSERON J.Y., 2001 – « Les difficultés du processus de Barcelone : entre l'enlisement et un nouveau départ ? ». Communication au colloque international *Partenariat euro-méditerranéen : 6 ans après Barcelone*, Tunis, 9-10 novembre 2001, LIEI/université de Tunis-IRD.
- OBSERVATOIRE GÉOPOLITIQUE DES DROGUES, 2000 – *La géopolitique mondiale des drogues 1998/1999*. Rapport annuel, Paris.
- OLIVIER DE SARDAN J.-P., 1995 – *Anthropologie et développement*. Paris, Karthala.
- PÉREZ P., KOUTOUZIS M., 2000 – « Vieilles routes et nouveaux espaces. Une géographie des drogues ». In Chaléard J.L., Pourtier R. (éd.) : *Politiques et dynamiques territoriales dans les pays du Sud*, Paris, Publications de la Sorbonne : 219-229.
- ROSSI G., 2000 – « Les lendemains de l'incertitude ». In : *Actes du séminaire international Population rurale et environnement en contexte bioclimatique méditerranéen*, Jerba-Tunisie (25-28 octobre), IRA-IRD-CNT, tome I, 7 p.
- SACHS I., 1980 – *Stratégies de l'éco-développement*. Paris, Éditions Ouvrières-Éditions Économie et Humanisme, 140 p.
- SACHS I., 1998 – Quel État pour quel développement ? *Alternatives économiques*, n° 35.
- SACHS I., 2002 – « Une chance à saisir ». In : *Johannesburg, sommet mondial du Développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*, Paris, ministère des Affaires étrangères : 177-185.
- TUBIANA L., 2000 – *Environnement et développement. L'enjeu pour la France*. Rapport au Premier ministre, Paris, La Documentation française, 120 p.
- WEBER J., 2002 – « Enjeux économiques et sociaux du développement durable ». In : *Johannesburg, sommet mondial du Développement durable. Quels enjeux ? Quelle contribution des scientifiques ?*, Paris, ministère des Affaires étrangères : 13-44.
- WEBER J., BABIN D., 1996 – Aspects planétaires des enjeux de la biodiversité. Relations des hommes avec la nature ou relations entre les hommes à propos de la nature ? *Bulletin de liaison et d'information-ministère français de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation*, délégation régionale Aquitaine : animation, formation des personnels des établissements : 57-62.

latitudes 23

Environnement et sociétés rurales en mutation

Approches alternatives

Éditeurs scientifiques

Michel Picouet, Mongi Sghaier, Didier Genin,
Ali Abaab, Henri Guillaume, Mohamed Elloumi

IRD
Éditions

Sommaire

Préface	9
Introduction	11

POPULATIONS RURALES ET ENVIRONNEMENT : THÉORIES, CONCEPTS ET MÉTHODOLOGIES

Le renouvellement des théories population-environnement	17
<i>Michel PICOUET, Stanislas BOISSAU, Bernard BRUN, Bruno ROMAGNY, Georges ROSSI, Mongi SGHAIER et Jacques WEBER</i>	
Dynamique des populations et évolution des milieux naturels en Tunisie	45
<i>Mongi SGHAIER et Michel PICOUET</i>	
Modes de représentation des stratégies familiales en milieu rural. Une approche méthodologique	63
<i>Didier GENIN, Mohamed ELLOUMI et Michel PICOUET</i>	
L'apport des indicateurs dans l'étude des relations population-environnement en Tunisie	79
<i>Frédéric SANDRON et Mongi SGHAIER</i>	
La spatialisation dans l'étude des relations population-environnement en Tunisie	89
<i>Vincent SIMONNEAUX</i>	
Les bio-indicateurs du fonctionnement et du changement du milieu rural	101
<i>Roger PONTANIER</i>	

ESPACES AGRAIRES ET SOCIÉTÉS RURALES EN MOUVEMENT : DES RÉFLEXIVITÉS INTERROMPUES ?

Les relations entre environnement et sociétés rurales au niveau local. Dépasser l'incomplétude des sens	121
<i>Didier GENIN et Mohamed ELLOUMI</i>	
Changements sociaux et implications environnementales dans la haute vallée du Choapa, Chili	151
<i>Didier DUBROEUCQ et Patrick LIVEAIS</i>	
Le parc national des Cévennes. La population rurale à l'épreuve de la gestion des milieux ouverts	165
<i>Capucine CROSNIER et Christelle GRANGER</i>	
Dynamique et gestion paysanne des parcs agroforestiers dans le bassin arachidier (Sénégal)	185
<i>Astou SÈNE</i>	

Les oasis du Jérid, des ressources naturelles et idéelles	201
<i>Vincent BATTESTI</i>	
Stratégies paysannes et systèmes « exploitation-famille » dans le Nord-Ouest tunisien	215
<i>Laurent AUCLAIR, Mohamed ELLOUMI, Didier GENIN et Michel PICOUET</i>	
Stratégies d'adaptation et reproduction des systèmes agraires en région semi-aride du Chili	235
<i>Philippe HAMELIN et Nicolas d'ANDRÉA</i>	
Agriculture et émigration dans les stratégies productives des <i>jbalia</i> du Sud-Est tunisien	247
<i>Noureddine NASR</i>	
 ENJEUX SUR LES RESSOURCES ET POLITIQUES DE DÉVELOPPEMENT RURAL	
Entre local et global. Pluralité d'acteurs, complexité d'intervention dans la gestion des ressources et le développement rural	261
<i>Ali ABAAB et Henri GUILLAUME</i>	
La gestion d'un milieu forestier. Entre intervention publique et stratégies paysannes (la Kroumirie, Tunisie)	291
<i>Laurent AUCLAIR et Jean GARDIN</i>	
Société locale et État face aux limites de la ressource eau (Nefzaoua, Sud-Ouest tunisien)	307
<i>Joëlle BROCHIER-PUIG</i>	
Enjeux de reconversion rurale dans la Béqaa (Liban). Politiques publiques et cultures illicites	323
<i>Salem DARWICH</i>	
Politiques de développement agropastoral au Maghreb. Enseignements pour de nouvelles problématiques de recherche-développement ?	341
<i>Ali ABAAB et Didier GENIN</i>	
Problématique scientifique, gestion environnementale et politiques de développement rural	359
<i>Pierre CAMPAGNE</i>	
Conclusion	383
Sigles.....	388
Résumé	389
Summary.....	391